



Sienna vise 150 M€ avec un véhicule dédié aux particuliers

Sienna IM fait les yeux doux aux particuliers. La société de gestion inaugure, en partenariat avec Cedrus & Partners, un FCPR evergreen à destination du « mass market ». Doté à la base de 40 M€ apportés par son actionnaire unique, Groupe Bruxelles Lambert, ce fonds de fonds devrait disposer d'une enveloppe de 150 M€ d'ici à deux ans.

Pour atteindre ce montant, les équipes de **Sienna IM** misent sur la loi industrie verte dont l'entrée en vigueur est prévue le 24 octobre 2024. Alors que l'ensemble des décrets d'application et d'arrêtés ne devraient plus tarder à être promulgués, la filiale de GBL a déjà noué des partenariats de distribution avec des assureurs dont Generali. Objectif : proposer son produit dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de plan épargne retraite moyennant un ticket minimum de 1000 €.

Comme tous les fonds qui se donnent pour ambition d'attirer les épargnants français, la question de la liquidité est ici cruciale. Pour répondre aux exigences du régulateur, des assureurs et des marchés financiers, **Sienna IM** a construit un véhicule hybride. Lequel comprend 70 % d'actifs non cotés pour 30 % de supports monétaires et obligataires. Une répartition que la société de gestion estime être suffisante pour assurer « une liquidité auto-portée ». Afin d'aménager les entrées et sorties de ses LPs, le règlement du fonds prévoit tout de même une période de blocage de cinq ans à compter de la date de sa constitution. Au-delà de cette période, une valorisation bimensuelle du véhicule est prévue pour permettre les rachats des parts des porteurs.

Côté stratégie d'investissement, le véhicule adoptera une approche multi-actifs sur le segment non coté. Il misera dans des fonds répartis sur un large spectre : growth (jusqu'à 20 % de l'actif net), venture capital (jusqu'à 20 % de l'actif net), fonds de LBO primaire, secondaire et de co-investissement (jusqu'à 70 % de l'actif net) et fonds infra (jusqu'à 40 de l'actif net). Ces sous-jacents devront dans tous les cas miser sur des entreprises implantées au sein de l'Union Européenne.

In fine , **Sienna IM** laisse entrevoir à ces LPs un TRI de 8 %, soit un multiple de 1,7x la mise de départ, pour une durée de placement recommandée de huit ans. A plus court terme, la société de gestion espère obtenir d'ici la fin de l'année le label Eltif 2.0, ce qui lui permettrait entre autres de pouvoir commercialiser son produit dans l'ensemble de l'Union européenne.

